



Commune de Kervignac

PROJET PÉDAGOGIQUE DU MULTI-ACCUEIL MUNICIPAL

Mars 2010, réactualisé en juin 2012

SOMMAIRE

FICHE DE PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

PROJET SOCIAL

I L'environnement

Le territoire concerné et indicateurs démographiques

Les capacités d'accueil des jeunes enfants

Localisation de la structure

La capacité d'accueil de la structure

II Besoins recensés

Recensement et traitement des demandes d'accueil

III Le Projet

Motivations et objectifs

↳ vis-à-vis des parents

↳ vis-à-vis des enfants

IV Les partenaires

Partenaires institutionnels

Partenaires locaux

PROJET ÉDUCATIF

I Objectifs

II Les parents et la structure

III La vie de l'enfant dans la structure

Préparation à la séparation

L'objet transitionnel ou « doudou » et la sucette

L'accueil : séparation et retrouvailles

Le temps du repas

Le respect des rythmes de sommeil

L'acquisition de la propreté

La motricité

Les jeux et ateliers proposés

IV Conclusion

FICHE DE PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

NOM : Multi-accueil de Kervignac

ADRESSE : Le Pré Carré, rue du Stade 56700 KERVIGNAC

TÉLÉPHONE : 02 97 02 66 66

TÉLÉCOPIE : 02 97 02 66 67

ADRESSE INTERNET : multi-accueil@kervignac.com

DATE D'OUVERTURE : 3 décembre 2007

GESTIONNAIRE :

NATURE JURIDIQUE : Structure municipale

ADRESSE : Mairie de Kervignac 56700 KERVIGNAC

TÉLÉPHONE : 02 97 65 77 06

TÉLÉCOPIE : 02 97 65 62 32

ADRESSE INTERNET : mairie@kervignac.com

AGRÉMENT :

DATE : 3 décembre 2007

CAPACITÉ : 15 places

AMPLITUDE D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

TYPE D'ACCUEIL :

Régulier, occasionnel, d'urgence

De 2 heures par semaine à 5 jours par semaine

MODALITÉS DE TARIFICATION :

Application de la Prestation de Service Unique (PSU)

Voir le règlement intérieur

DIRECTRICE

Madame Christine BOZEC

PROJET SOCIAL

I - L'ENVIRONNEMENT

Le territoire concerné et indicateurs démographiques

La commune de Kervignac appartient à l'arrondissement de Lorient et au Canton de Port-Louis. D'une superficie de 3956 hectares, son habitat se répartit entre le centre-ville (environ 30%) et une centaine de lieux-dits.

La population est en constante et forte augmentation (plus de 6500 habitants au dernier recensement) : installation de nombreuses familles dans la commune depuis quelques années, et accroissement des naissances (2007 : 53 naissances, 2008 : 71, 2009 : 91, 2010 : 68, 2011 : 96).

Cet accroissement n'est pas dû à un phénomène de « village-dortoir » mais s'accompagne également d'une forte progression de l'emploi dans les zones d'activités (353 emplois en 1989, 1175 en 2007, 1303 en 2009 et 1678 en 2011).

Tous ces éléments conjugués :

- ⇒ développement démographique
- ⇒ accroissement de l'activité économique
- ⇒ besoins de services et d'équipements utiles aux familles

ont conduit la municipalité à décider la construction d'une Maison de l'Enfance comprenant : un multi-accueil de 15 places, un Relais Parents-Enfants-Assistantes Maternelles (RIPAM), un CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) pour les enfants de 4 à 12 ans et une Médiathèque.

Les capacités d'accueil des jeunes enfants

Un Relais Assistantes Maternelles existe depuis 2005 devenu depuis Relais Parents-Enfants-Assistantes Maternelles (RIPAM)

- nombre d'assistantes maternelles agréées : 62 (chiffres de décembre 2011)
- nombre de places agréées : 197 (chiffres de décembre 2011)

Localisation de la structure

Comme précisé ci-dessus, le multi-accueil se trouve au sein de la Maison de l'Enfance qui se situe rue du Stade à 200 m du centre-ville, au voisinage du restaurant scolaire, des écoles publiques primaire et maternelle Françoise Dolto et de l'école privée Ste-Anne.

Cette localisation garantit ainsi une facilité d'accès, notamment pour les familles ayant des enfants scolarisés.

La capacité d'accueil de la structure

Nombre de places agréées : 15.

La répartition des places (régulières, occasionnelles et d'urgence) s'effectue en fonction des besoins des familles.

Selon le décret n° 2006-1753 du 26/12/2006, 1 place sur 20 est réservée aux enfants dont les parents sont bénéficiaires de minima sociaux.

Des places peuvent être réservées ou proposées aux enfants scolarisés entre 3 et 4 ans ne bénéficiant pas du CLSH, les mercredis et vacances scolaires.

Horaires d'ouverture de la structure : de 7h30 à 18h30

II - BESOINS RECENSÉS

Recensement et traitement des demandes d'accueil

Les demandes sont recensées par la directrice de la structure sur rendez-vous.

Cette pré-inscription détermine :

- l'amplitude journalière de l'accueil
- le nombre de jours réservés par semaine
- le nombre de mois ou de semaines de fréquentation

Les places sont attribuées en fonction des critères suivants :

- habitants de Kervignac et de Merlevenez (pour un accueil maximum d'une journée par semaine).
- date de demande
- situation familiale (niveau de ressources, parent isolé...)

L'existence du Relais Intercommunal Parents - Assistantes Maternelles – Enfants (RIPAM) dans le même bâtiment est un atout car l'animatrice du Relais peut orienter les parents souhaitant un accueil collectif vers le multi-accueil et inversement, si ce dernier, ne peut répondre à leur demande, la directrice les invite à se renseigner au RIPAM.

III - LE PROJET

Motivations et objectifs

La structure du multi-accueil est un lieu d'accueil pour toutes les familles en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant aussi bien pour les parents qui travaillent que pour ceux qui n'ont pas d'activité professionnelle, et ceci de 2 heures par semaine à 5 jours par semaine.

Elle a comme objectifs principaux :

Vis-à-vis des enfants :

- de proposer un accueil de qualité, convivial et chaleureux. C'est-à-dire, assurer à l'enfant un bien-être à travers le respect de sa personne, de son rythme et de son contexte familial, et ceci, en instaurant une relation de confiance et sereine.
- de favoriser un développement harmonieux, la socialisation et l'acquisition de l'autonomie à travers la mise en place du projet pédagogique (respect des rythmes de l'enfant, accompagnement au sein d'un cadre sécurisant, proposition d'activités favorisant les expériences et la créativité...).
- de développer des actions de prévention autour de la santé en lien avec le médecin et la puéricultrice du service de PMI (Protection Maternelle et infantile) de la circonscription.
- de par les compétences des professionnelles de la structure, l'accueil d'enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique, sera envisagé après quelques mois de fonctionnement. Dans ce cas, une réflexion menée avec les parents, le médecin référent de la structure et les divers professionnels intervenants auprès de cet enfant permettra d'évaluer son accueil dans la structure et de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I).

Vis-à-vis des parents :

- de favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle
- de leur permettre de trouver un accueil de qualité en instaurant une relation d'écoute personnalisée, une facilité d'échanges et une relation de confiance avec l'équipe afin notamment de les accompagner dans leur fonction parentale.

IV - LE PARTENARIAT

Les partenaires institutionnels

La P.M.I (Protection Maternelle Infantile) :

Par délégation du Président du Conseil Général, le médecin de PMI de la circonscription délivre un agrément lors de l'ouverture de la structure.

A travers un partenariat et une complémentarité avec la structure, elle peut être un soutien à la parentalité.

La C.A.F (Caisse d'Allocation Familiale) et MSA (Mutualité Sociale Agricole):

Partenaires financiers : versent une prestation par enfant accueilli et accompagnent les gestionnaires à mettre en place simultanément une réflexion sur le bon usage des moyens et sur la qualité de l'accueil.

Les partenaires locaux

Le multi-accueil se trouvant dans le même bâtiment que le RIPAM, le Centre de Loisirs et la médiathèque, des liens réguliers ont été mis en place (projets communs, partage des locaux...).

PROJET ÉDUCATIF

I - OBJECTIF

L'objectif de l'accompagnement de l'enfant par l'équipe est de lui permettre de grandir, de faire ses propres expériences dans un lieu régi par des règles de vie.

Ainsi, il prendra conscience de ses propres capacités, les expérimentera, ce qui rendra possible l'émergence de sa personnalité et ceci au travers d'activités ludiques, d'expression de sa créativité (peinture, musique...) mais aussi par le respect de ses propres rythmes (alimentation, sommeil, acquisition de la propreté...) ou encore par la rencontre avec l'autre (enfants et adultes).

II - LES PARENTS ET LA STRUCTURE

La place des parents est prépondérante dans la vie de la structure, elle conditionne le bien-être de l'enfant.

Le premier accueil des parents par la directrice est un moment privilégié où sont présentés : le personnel, la structure, son fonctionnement avec le règlement intérieur ainsi que le projet éducatif. Le dossier d'inscription est constitué. De plus, tout au long de l'année, la directrice est disponible si les parents émettent le souhait de la rencontrer.

Des moments festifs sont organisés afin que les parents se rencontrent et créent un lien supplémentaire et différent entre eux et avec les membres de l'équipe.

L'ensemble de ces actions a pour objectif le maintien d'une bonne qualité de l'accueil, la responsabilisation parentale et l'accompagnement du lien parent – enfant. Il participe au développement des rapports entre la famille et le multi-accueil.

III - LA VIE DE L'ENFANT DANS LA STRUCTURE

Préparation à la séparation :

La situation d'accueil suppose la séparation : l'enfant quitte son milieu familial. Parents et enfant vont devoir se séparer et accepter de vivre dans un lieu l'un sans l'autre ce qui n'est parfois pas chose facile et demande du temps.

Ainsi, c'est une période de transition entre la famille, l'enfant et l'équipe (en particulier la personne de référence qui les accompagnera pendant cette préparation) qui permet de faire connaissance et d'éviter une séparation trop brutale.

La préparation se fera sur rendez-vous pendant 5 à 10 jours dans la mesure du possible et en fonction du temps d'accueil de l'enfant. Pour une bonne préparation à la séparation, et pendant cette période, il est préférable que l'enfant et sa famille viennent régulièrement (si possible tous les jours).

Au cours de cette période d'échanges, l'enfant et ses parents vont faire connaissance avec les adultes de la structure, le fonctionnement de l'équipe et vivre les différents moments d'une journée d'accueil.

Réciproquement, ce sera l'occasion pour l'équipe de mieux connaître les parents et l'enfant. Ainsi, ses habitudes de vie à la maison seront notées par le professionnel dans un document appelé « livret d'accueil ».

Concrètement, son déroulement sera prévu en accord avec la famille et en fonction des besoins de l'enfant de la manière suivante : durant les 2 premiers jours l'enfant et, son ou ses parents, resteront environ 1 heure dans la structure, le 3^{ème} jour une séparation de 30 à 45mn sera proposée, puis par la suite, ce temps de séparation sera augmenté pour inclure les différents moments de la journée (ateliers, repas, sommeil...).

Cependant, l'organisation de ce temps n'est pas figée : elle nécessite de la souplesse et le respect de l'enfant et de ses parents. Son déroulement va dépendre de chaque enfant et des disponibilités des parents.

L'objet transitionnel ou « doudou » et la sucette :

Pendant cette période d'accompagnement à la séparation l'objet transitionnel ou « doudou » prend toute son importance : cet objet choisi par l'enfant lui-même fait le lien entre le parent et l'enfant, la maison et la structure et crée une continuité entre les différents temps de la journée qu'il est amené à vivre.

La sucette qui n'est pas à l'origine un objet transitionnel mais répond à un besoin de succion, peut devenir un phénomène transitionnel et il peut arriver que certains enfants en aient besoin très souvent dans la journée.

Par la suite au cours de l'accueil, l'enfant pourra recourir au « doudou » ou à la sucette à tout moment de la journée puisqu'il restera à sa disposition. Cependant il sera accompagné à le poser selon les « activités » de la journée (repas, ateliers,...), mais il sera toujours à sa disposition si besoin.

L'accueil : séparation et retrouvailles

Lors de l'accueil, il s'agit pour l'enfant de se séparer de ses parents, de retrouver le professionnel qui l'accueille et les enfants de la structure et pour les parents de se séparer de leur enfant et de le confier à un adulte.

Pour assurer la continuité de la journée de l'enfant, les parents transmettront toutes les informations importantes à un membre de l'équipe (déroulement de la nuit, réveil, heures des repas, prise éventuelle de médicaments...) qui les notera sur une feuille de transmission pour informer l'ensemble de l'équipe.

Cet accueil individualisé est un moment d'échange qui permettra à l'équipe d'organiser la journée de l'enfant et de respecter ses besoins. Il permet au parent de se poser un instant avec son enfant pour lui dire au revoir avant de quitter la structure.

Le retour des parents est aussi un moment fort de l'accueil, que ce soit le soir ou en cours de journée, c'est le temps des retrouvailles. Lors de ces retrouvailles, les réactions des enfants sont différentes et parfois difficiles à vivre (agressivité, colère, ignorance...) et un temps de réadaptation, les uns envers les autres, est souvent nécessaire.

Enfin, les professionnelles racontent le déroulement de la journée de l'enfant au parent.

Ces deux moments doivent être un espace contenant et rassurant pour l'enfant et le parent, d'écoute, de dialogue et de repères afin qu'une relation de confiance s'établisse entre toutes les personnes.

Le temps du repas :

L'appétit varie d'un enfant à l'autre et chez un même enfant selon son état de santé, ses rythmes d'activités, ses goûts, et ceci quel que soit son âge.

Le repas doit être considéré comme un moment convivial de plaisirs et d'échanges.

Pour les bébés, les repas sont donnés à la demande et tiennent compte de l'horaire indiqué par les parents. En nourrissant un bébé quand il en fait la demande (par exemple en pleurant) et non en fonction d'horaires strictement définis à l'avance, il lui est permis d'apprécier la sensation de faim, d'acquiescer confiance en lui-même et en l'adulte qui répond de manière adaptée.

Au moment de la diversification, l'équipe n'introduira pas de nouveaux aliments ou de nouvelles consistances, laissant aux parents le soin de faire découvrir de nouveaux goûts et matières à leurs enfants.

Lorsque l'enfant grandit, le repas pris en commun permet des expériences de socialisation (attendre son tour, partager, échanger, imiter,...)

De plus, quel que soit le refus éventuel de l'enfant face à un aliment, il lui sera toujours proposé de goûter mais ne sera jamais contraint à manger afin de préserver le plaisir de se nourrir (prise en compte de ses goûts). Chaque partie du repas est importante et aucune n'est considérée comme une récompense.

Le respect des rythmes de sommeil :

Dormir est un besoin physiologique qui, s'il est respecté, permet à l'enfant de grandir et de profiter pleinement de ses périodes d'éveil, c'est pour cela que les enfants ne sont pas réveillés au cours de leur sommeil.

C'est aussi un moment de séparation avec la vie et les autres : l'enfant doit accepter de se laisser aller dans le sommeil. L'équipe sera donc vigilante à ce moment-là en étant disponible et à l'écoute de l'enfant pour l'accompagner de manière souple et individualisée.

Le rythme de chaque enfant sera respecté, dans la mesure du possible, ainsi que leurs éventuels rites d'endormissement. Les locaux ont été aménagés de façon à ce que chaque enfant puisse au moment où il le désire se reposer dans son lit. Cependant, il peut arriver que les rythmes diffèrent de ceux de la maison.

Les réveils sont échelonnés tout au long de la journée et, si un enfant dort au moment du déjeuner ou du goûter, son repas sera conservé jusqu'à son réveil.

L'acquisition de la propreté :

Comme toute acquisition, la propreté arrive à un moment donné, lorsque l'enfant se sent prêt. Vers deux ans, parfois avant, souvent après, l'enfant peut, si toutes les conditions sont réunies, acquérir la propreté. En effet, avec la maturation du système nerveux, une nouvelle fonction intervient : le contrôle des sphincters. Cette nouvelle possibilité doit être associée au désir de l'enfant de grandir et de « devenir » propre.

Au début de l'acquisition, si l'enfant ne demande pas le pot à la structure, on ne le sollicitera pas ou éventuellement au coucher et au lever de sieste.

On lui laissera ses couches tant qu'il ne demandera pas à les enlever.

Le rythme d'acquisition peut être différent à la maison et dans la structure d'accueil.

La propreté est un événement normal au même titre que d'autres acquisitions. Elle se fait au rythme de chaque enfant quand celui-ci l'a décidé et en étroite collaboration avec sa famille et l'équipe de la structure.

Le développement moteur

Selon Emmi PIKLER (pédiatre et pédagogue) «la liberté motrice consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant, sans lui enseigner quelque mouvement que se soit ».

Ainsi, l'enfant au sein du multi-accueil ne sera pas mis dans la position assise s'il ne l'a pas acquise par lui-même, il en sera de même pour la marche.

De plus, il est important de prendre en compte que chaque enfant progresse à son rythme en investissant plus ou moins longtemps chaque position.

Les jeux et ateliers proposés :

Jouer permet à l'enfant de grandir et de se construire :

- cela favorise l'épanouissement et l'acquisition progressive de l'autonomie du jeune enfant.
- lui permet de développer ses potentialités, son imaginaire et sa créativité.
- et favorise les interactions entre enfants et leur socialisation.

À chaque jeu et ateliers mis en place, l'équipe les proposera dans un climat gai et contenant et s'attachera à valoriser les compétences développées par chaque enfant.

Pour les tout-petits, dès les premières semaines, la découverte de leur propre corps peut être un jeu : « gazouillis », mimiques, jouer avec leurs mains, leurs pieds... puis ils ont besoin de jeux diversifiés faisant appel à toutes leurs capacités sensorielles : hochets, portiques, tapis et tableaux d'éveil mais aussi d'échanges avec des adultes... Tout cela développant la curiosité, les cinq sens, la motricité...

Pour les plus grands, des activités sont proposées, jamais imposées. Elles sont organisées en fonction du développement et du désir de l'enfant :

- jeux libres : dinette, poupées, voiture, ferme, livre... Elles lui permettent de développer son imagination, son langage, ses relations sociales...

- ateliers proposés : dessin, peinture, collage, musique, jeux d'eau... Ces activités permettent à l'enfant d'enrichir ses découvertes, d'expérimenter sa créativité, d'évoluer vers la maîtrise du geste...

Le multi-accueil se trouvant dans le même bâtiment que la médiathèque, un partenariat a été mis en place pour sensibiliser les enfants au livre.

Des intervenants extérieurs sont sollicités pour proposer des ateliers différents de ceux organisés par l'équipe (musique, arts plastiques...)

IV - CONCLUSION

Ce projet traduit ce que l'équipe met en œuvre au sein de la structure : un accueil convivial qui répond au mieux aux besoins de l'enfant et de sa famille.

Il est un support d'échange avec les parents sur les pratiques professionnelles de l'équipe et sera amené à évoluer en fonction des réalités rencontrées.